
À Moissac, la communauté bulgare à nouveau victime d'actes malveillants

Description

Plusieurs centaines de ressortissants bulgares résident désormais dans la ville de Moissac la plus grande partie de l'année. Ils travaillent dans les exploitations arboricoles aussi bien pour la taille des arbres, des vignes que pour le ramassage et la cueillette des récoltes. Cette présence est pourtant jugée indésirable par une partie des Moissagais. Dans la nuit du 8 au 9 février 2020, en pleine campagne électorale municipale, plus d'une quinzaine de grosses berlines immatriculées en Bulgarie avaient été dégradées dans les rues de la ville uvale. Quelques jours plus tard, un riverain avait été identifié, arrêté et condamné pour ces actes de malveillance qui ciblaient la communauté bulgare.

Depuis, celle-ci déclare ressentir une hostilité de la part de certains Moissagais, qui ont massivement voté et élu le candidat soutenu par l'extrême droite le 28 juin 2020. Alors que la campagne présidentielle se poursuit, le maire s'est récemment rallié à Éric Zemmour.

Le 30 mars, quatre véhicules immatriculés en Bulgarie ont été incendiés à Moissac. L'enquête est en cours mais la communauté bulgare estime être une nouvelle fois victime d'un acte xénophobe. Le 1^{er} avril, 100 à 150 saisonniers bulgares se sont rassemblés dans le centre-ville, paisiblement et en réaction à ce nouvel incident. Puis, ils ont fait part de leur mécontentement au bureau de l'association O Amala, une amicale composée de Bulgares et de Français de Moissac qui cherche à améliorer les relations entre ces deux franges de la population locale. La communauté bulgare a également informé des représentants des autorités de son souhait de voir leur sécurité comme celle de leurs biens dorénavant mieux assurée.

Quelques membres de l'opposition ont également apporté leur soutien aux saisonniers bulgares, qui permettent à l'économie agricole locale de continuer à prospérer.

Sources : *Communauté bulgare, Association O Amala.*

date créée

05/04/2022

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre